



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2017-50

Objet : Délibération portant approbation de la saison culturelle communautaire 2018

Conseillers en exercice	30	Pour	29
Conseillers présents	25	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	4		
Suffrages exprimés	29		
Date de convocation	01/XII/2017	L'an 2017, le 12 décembre à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Bonnetan, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Date d'affichage	01/XII/2017		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Alain BARGUE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Françoise IMMÉR	Pompignac		Denis LOPEZ
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Sallebœuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Marc GIZARD
Florent LODDO	Pompignac		Gérard POISBELAUD
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le 14 DEC. 2017

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20171214-2017-50-DE
Date de réception préfecture : 14/12/2017

N° 2017-50

Objet : Délibération portant approbation de la saison culturelle communautaire 2018

Vu les statuts de la Communauté de communes

Considérant les travaux de la commission compétente
Considérant les travaux de la commission des finances
Considérant l'avis du Bureau communautaire

Rapport de présentation

La commission culture, amenée à repenser l'organisation et l'articulation des manifestations a fait preuve de rigueur mais aussi de créativité.

Marquée par la richesse artistique, et une programmation audacieuse, la saison culturelle 2017 de la Communauté de communes a, malgré une météo défavorable lors du festival des Coteaux, connu un énorme succès avec les autres temps fort que sont « la fête communautaire de la Musique », le « Mai musical », Le « Jazz sur les Coteaux » et au « Fil des bibliothèques ».

Le budget de l'ensemble de ces manifestations, et de la communication inhérente, s'élève à environ 64 743,66 € (pour des inscriptions au budget primitif de 66 000 €).

La recherche de mécènes a permis de renforcer la sécurité du Festival des Coteaux grâce au prêt de matériel d'une valeur de 17 460,16€ et de réduire le coût de la communication à hauteur de 1 000€.

Le fil conducteur de toutes ces actions est d'impliquer systématiquement dans le Comité de pilotage et d'organisation des manifestations des acteurs venant de toutes les communes du territoire. Quel que soit le lieu d'une action, celle-ci n'est plus l'œuvre d'une commune mais celle de tout un territoire : les Coteaux bordelais.

De même, la Communauté de communes impose le principe de la gratuité des animations ainsi mises en œuvre. Cette formule fait le succès de la saison des Coteaux auprès des élus, des bénévoles, des membres des associations, des partenaires et du public. L'engagement de tous permet aussi de garantir la gratuité des animations tout en restant dans un budget particulièrement raisonnable pour la Communauté de communes.

Sur le plan culturel, la commission propose :

La programmation culturelle annuelle est diversifiée et éclectique. La pérennité de ces actions permet aujourd'hui, grâce aux travaux de la commission, non seulement de se diversifier mais aussi de se professionnaliser.

Pour 2018 une répartition des manifestations sur les Coteaux en proposant dès le mois d'avril :

1. Le « Jazz sur les Coteaux » avec un quatuor professionnel (Monique Thomas gospel quartet) à Camarsac.
2. Un Mai musical, avec cette année, 7 spectacles ou concerts qui sont proposés sur les communes de Bonnetan, Carignan, Croignon, Fargues St Hilaire (PESMD pour un concert gratuit), Pompignac, Tresses et Sallebœuf. La programmation reste dans un registre classique lyrique. Les représentations sont assurées par des formations de professionnels (chanteurs et instrumentistes). La commission poursuit sa recherche de concerts de qualité, plébiscités par un public de connaisseurs.
3. La fête de la Musique se déroule sur Sallebœuf. Cette année encore de nombreux groupes pourront se produire sur les trois scènes installées en extérieur et à l'église Sainte Marie. Afin de valoriser cette manifestation, tous les groupes en extérieur sont accompagnés par des régisseurs professionnels, permettant de mettre en valeur les nombreux talents locaux voire plus.
La commission propose l'organisation de la fête de la musique le samedi 23 juin 2018.

4. Le festival des coteaux bordelais à Fargues Saint Hilaire, nouveau concept, sera reconduit en 2018, avec une tête d'affiche. La commission est particulièrement attentive aux propositions des producteurs. Elle est prévue le 8 septembre 2018.
5. Au Fil des Bibliothèques rebaptisé « **Au fil des pages** ». Organisation du prix du roman jeune public par les représentants des médiathèques du territoire sous la conduite de la commission. Projet qui a débuté en 2017 et qui se terminera en juin 2018. Le projet a été soumis à la commission pour validation.

Il est proposé au Conseil communautaire de valider les manifestations ci-dessous proposées par la commission culture

- a. Le « Jazz sur les Coteaux »
- b. Le « Mai Musical »
- c. La « Fête communautaire de la Musique »
- d. Le « Festival communautaire des Coteaux »
- e. « Au Fil des pages » ;

pour un montant 66 000 € y compris la communication.

La sécurité mise en place dans le cadre du plan Vigipirate sera de l'ordre de 2 800€ pour la fête de la musique et le Festival des Coteaux si la nécessité est maintenue.

Ce budget permet de proposer des artistes professionnels sur toutes les communes sans exception.

Afin de compenser le coût, la commission propose de faire appel à du mécénat. Le dossier est en cours d'élaboration.

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

de valider l'organisation de la saison culturelle 2018 qui s'organisera notamment autour des temps forts suivants:

- a. Le « Jazz sur les Coteaux »
- b. Le « Mai Musical »
- c. La « Fête communautaire de la Musique »
- d. Le « Festival communautaire des Coteaux »
- e. « Au Fil des pages » ;

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 12 décembre 2017

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20171214-2017-50-DE
Date de réception préfecture : 14/12/2017